



FLAXWEILER

**AVIS**

(Loi modifiée du 19 juillet 2004 conc. l'aménagement communal et le développement urbain, article 30)

Par la présente le public est informé que le projet de modification d'un plan d'aménagement particulier « Am Riedgen » à Gostingen, modification appelée « Gostingen 34, 36 et 38 rue Buurg », élaboré par le Bureau d'architecte NDM ARCHITECTURA pour le compte de la société CAPALUX S.A. est déposé à partir du 6 mai 2019 et pendant trente jours au secrétariat communal où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance. Le projet peut être consulté sur le site internet [www.flaxweiler.lu](http://www.flaxweiler.lu).

Endéans ce délai visé ci-dessus, soit jusqu'au 4 juin 2019 inclus, les objections contre le plan doivent être présentées par écrit au collège des bourgmestre et échevins, à peine de forclusion.

Flaxweiler, le 3 mai 2019  
Le Collège échevinal,  
R. Barthelmy, J. Jans-Fusenig, E. Apel